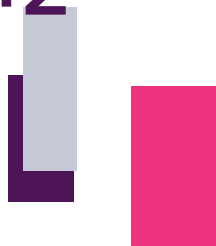


# Taxe d'apprentissage

2012



*Choisir de soutenir des formations de qualité,  
c'est investir pour l'avenir.*

*La Faculté de Droit et des Sciences politiques  
de Nantes et les professionnels misent sur un  
rapprochement pour une valorisation mutuelle.*

*Et vous ?*

- ▲ 4 400 étudiants
- ▲ 2 licences professionnelles, 20 masters II, 3 DU
- ▲ 92 enseignants-chercheurs permanents
- ▲ 32 personnels administratifs et techniques permanents
- ▲ Plus de 200 intervenants professionnels



[www.univ-nantes.fr/droit](http://www.univ-nantes.fr/droit)

## Des investissements bénéfiques pour les étudiants...

*L'Université de Nantes s'impose aujourd'hui comme l'une des plus grandes universités pluridisciplinaires françaises. La Faculté de Droit et des Sciences politiques, l'une de ses composantes les plus importantes, n'a cessé depuis sa création d'être en constante évolution tant par ses effectifs que par les moyens mis en œuvre au profit des étudiants.*

### Une offre de formation diversifiée

Les cursus proposés visent à dispenser aux étudiants des formations labellisées et directement en prise avec les métiers du droit. Les étudiants entrent progressivement dans l'acquisition des savoirs juridiques fondamentaux, tout en bénéficiant d'une ouverture pluridisciplinaire et en développant de fortes capacités d'adaptation, qualités indispensables aux juristes d'aujourd'hui.

### Une ouverture vers l'international

Près de 150 de nos étudiants effectuent un séjour d'étude à l'étranger. Avec 70 universités partenaires dans le monde, la Faculté de Droit et des Sciences politiques considère la mobilité internationale comme une valeur ajoutée.

### La recherche, une complémentarité avec l'enseignement

La Faculté de Droit s'appuie sur une activité de recherche florissante au sein de nos trois laboratoires : Droit et Changement Social, Institut de Recherche en Droit Privé, et Centre de Droit Maritime et Océanique.

### Des sites pensés pour des conditions de travail optimales

Conçu en 1970 par l'architecte Louis Arretche, le bâtiment qui héberge le site principal de la Faculté s'intègre pleinement à la nature environnante, sur les bords de l'Erdre, au cœur du campus Lettres et Sciences humaines. La Faculté est également implantée en Vendée, à La Roche-sur-Yon, sur le campus de la Courtaisière, où les étudiants disposent également de conditions de travail très favorables.

Campus Tertre  
(Nantes)



7 amphithéâtres à Nantes,  
3 amphithéâtres à La Roche-sur-Yon,  
Des salles multimédias,  
Des salles de cours équipées en  
vidéoprojection,  
Wifi en accès libre  
Ressources documentaires de la BU  
en ligne...



Campus de la Courtaisière  
(La Roche-sur-Yon)

Formations habilitées à percevoir  
la taxe d'apprentissage :

### LICENCE PROFESSIONNELLE

- Métiers du Notariat
- Droit parcours assistant juridique

### MASTER (domaine droit privé et sciences criminelles)

- Droit pénal et sciences criminelles
- Droit notarial
- Droit privé (option général ou Responsabilité civile et assurances)
- Propriété intellectuelle
- Droit des affaires
- Droit des opérations immobilières

### MASTER (domaine droit économique)

- Juriste trilingue
- Droit économique international et communautaire
- Droit et sécurité des activités maritimes et océaniques
- Droit des activités économiques (option droit de l'agroalimentaire ou droit de la concurrence et de la consommation)

### MASTER (domaine droit social)

- Droit social
- Droit social et management des ressources humaines

### MASTER (domaine droit public et sciences politiques)

- Droit public (option : général ou droit des affaires)
- Droit de l'environnement et du développement durable
- Villes et territoire : politiques et pratiques de l'urbanisme
- Politiques publiques
- Droit et administration des collectivités territoriales
- Droit international et européen des droits fondamentaux

### DIPLÔME UNIVERSITAIRE

- DU Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- DU Sciences criminelles
- DU Droit de la santé

Tous les diplômes proposés en  
formation initiale peuvent être  
accessibles en formation continue



## De véritables avantages pour les professionnels...

### Une faculté en lien permanent avec les milieux professionnels

Nos formations ouvrent vers l'intégration professionnelle grâce à :

- Des formations en collaboration avec les milieux professionnels : plus de 200 intervenants extérieurs, experts en pratiques professionnelles (avocats, magistrats, cadres des fonctions publiques, conseils DRH), dispensent des cours au sein de la Faculté.
- Des formations orientées et organisées vers l'insertion professionnelle rapide : près de 95% des diplômés de Master obtiennent un emploi dans les deux ans suivant la fin de leurs études.
- Des formations développées conjointement avec les entreprises : Licence professionnelle Métiers du notariat, Diplôme supérieur du notariat, Parcours Assistant juridique de la Licence, Master Droit et sécurité des activités maritimes et océaniques, Formations continues.
- Des stages en entreprise ou en administration prévus dès la deuxième ou troisième année de formation et généralisés en master. Ils sont d'une durée de 3 semaines à six mois.
- Plusieurs Masters ouvert à l'alternance : sur la base d'un contrat de professionnalisation (contrat de travail salarié), l'étudiant cumule des cours à l'université et des périodes d'activité en entreprise.

## Pourquoi devenir partenaire de la Faculté de Droit et des Sciences politiques ?

Le Bureau des Relations Entreprises facilite les interconnexions entre le monde professionnel et le monde étudiant de la Faculté de Droit.

Devenir notre partenaire vous permettra de :

- bénéficier de la formation continue pour vos salariés avec des possibilités de formations à la carte ;
- partager vos connaissances et compétences en devenant intervenants professionnels ;
- profiter de l'expertise de nos laboratoires de recherche ;
- participer à nos manifestations : conférences, séminaires, forum des métiers du droit ;
- collaborer avec nos étudiants sur des projets et missions spécifiques grâce aux projets tutorés ;
- diffuser vos offres de stages et d'emplois tout au long de l'année.

### Utilisation des contributions des entreprises

- Renouvellement et acquisition de matériels pédagogiques (livres, documentation...)
- Acquisition d'équipements TICE (Technologies de l'Information et de la Communication appliquées à l'Enseignement) : moyens multimédias et équipements informatiques pour un enseignement de qualité
- Réhabilitation des salles de cours et amphithéâtres
- Participation au financement de voyages pédagogiques en France ou à l'Étranger. Par exemple en 2010 : visite de la CEDH de Strasbourg par les étudiants en Droit Pénal, découverte de l'urbanisme d'une capitale Européenne Lisbonne par les étudiants en Villes et Territoires, visite du BIT de Genève par les étudiants en Droit Social.
- Amélioration des espaces de vie et de recherche pour les étudiants
- Développement de la formation ouverte et à distance
- Organisation du Forum des métiers du droit
- Développement de partenariats internationaux.



# Taxe d'apprentissage

## Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

*Ressource essentielle pour développer les moyens humains, pédagogiques et matériels, la taxe d'apprentissage permet un accès au savoir pour le plus grand nombre.*

Obligatoire pour toutes les entreprises, cette taxe est égale à 0.50 % de la masse salariale ou 0.60 % pour les entreprises de 250 salariés et plus, dont le nombre moyen annuel de jeunes en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage n'atteint pas le seuil de 3%.

La taxe à acquitter se divise en deux parts : 52% est réservé au développement de l'apprentissage (« quota ») et 48% correspond à la fraction de la taxe pouvant financer les formations technologiques et professionnelles hors apprentissage (« barème »).

**Nous sommes habilités à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des catégories B (licences professionnelles et DU) et C (masters).**

## Comment verser la taxe d'apprentissage ?

**1- Rapprochez-vous d'un organisme collecteur (OCTA)** - les versements directs aux formations sont impossibles - et, si vous faites usage des possibilités de cumul, merci de le notifier.

**2- Adressez vos versements en demandant à ce qu'ils soient affectés à : Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université de Nantes.** Si vous souhaitez soutenir un de nos diplômés en particulier, indiquez-leur précisément son intitulé, pour cela vous pouvez vous référer aux formations listées précédemment.

**3- Retournez le formulaire « Avis de versement »** qui précise vos coordonnées, l'organisme collecteur retenu et le montant du versement opéré à :

Emmanuelle TRICHET-DUBOURG, chargée des Relations Entreprises  
Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université de Nantes  
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81307 - 44313 NANTES Cedex 3  
Tél. : 02 40 14 16 92 - relations.entreprises.droit@univ-nantes.fr

Nous pourrions ainsi vous aviser de la bonne réception de votre versement et reprendre rapidement contact avec vous.

*Le versement ciblé de cette taxe nous permettra d'offrir à nos 4 400 étudiants des formations toujours plus qualitatives, innovantes, qui répondent à vos besoins...*

*... et de bâtir ensemble les bases d'un partenariat durable.*



**FACULTÉ DE DROIT**  
ET DES SCIENCES POLITIQUES

»»» Date limite du versement : 28 février 2012

## AVIS DE VERSEMENT

- Raison sociale : .....
- Activité : .....
- Adresse : .....
- .....
- Nom : ..... Prénom : .....
- Fonction : .....
- Tél. : .....
- E-mail : .....
- Somme versée : .....
- Avez-vous choisi de soutenir une formation spécifique :  Oui  Non
- Si oui, merci de nous indiquer l'intitulé de la formation : .....
- ..... **Master 2 Droit des Affaires (Droit Privé et sciences criminelles)** .....
- Nom de l'organisme collecteur : .....
- .....

Nous vous remercions de renvoyer ce formulaire qui nous permettra d'identifier plus précisément vos versements à l'adresse suivante :

Emmanuelle TRICHET-DUBOURG, chargée des Relations Entreprises  
Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université de Nantes  
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81307 - 44313 NANTES Cedex 3  
Tél. : 02 40 14 16 92 - relations.entreprises.droit@univ-nantes.fr

*Ce document facultatif ne remplace en aucun cas la procédure de versement de la Taxe d'apprentissage par l'intermédiaire d'un organisme collecteur.*

[www.univ-nantes.fr/droit](http://www.univ-nantes.fr/droit)

